

## Aides financières en rénovation énergétique :

Propriétaire occupant / Modeste / Rénovation globale / 35% de gain énergétique

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		MaPrimeRénov' Sérénité
<b>Chauffage et/ou Eau chaude sanitaire</b>	Chaudière à granulés	ANAH : 35% TM : 15% plafonné à 30 000 € de travaux HT + <u>Prime Habiter Mieux</u> 10% du montant des travaux HT dans la limite de 2 000 € + <u>Primes bonus</u> Sortie de passoire : 1 500 € BBC : 1 500 €
	PAC géothermiques ou solarothermiques	
	Chauffage solaire	
	Chaudière à bûches	
	PAC air/eau	
	Chauffe-eau solaire	
	Poêles à granulés	
	Poêles à bûches	
	Foyers fermés, inserts	
	Équipements solaires hybrides	
	Chaudière à gaz THPE	
	Réseaux de chaleur ou de froid	
	Chauffe-eau thermodynamique	
	Dépose d'une cuve fioul	
	PAC air/air	
Installation d'un thermostat avec régulation performante		
Radiateurs électrique performants en remplacement d'un ancien convecteur		
<b>Ventilation</b>	VMC double-flux	Si gain énergétique d'au moins 35%
	VMC simple flux hygro-réglable	
<b>Isolation</b>	Isolation des fenêtres (et parois vitrées)	Si gain énergétique d'au moins 35%
	Isolation des murs par l'extérieur	
	Isolation des toitures terrasses	
	Isolation des murs par l'intérieur	
	Isolation des rampants de toiture	
	Isolations des combles perdus	
	Isolation d'un plancher bas	